



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AOÛT 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : **En exercice : 29** **Présents : 17 (16 pour la délibération N°4)**
Votants : 26 (25 pour la délibération N°4)

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre août, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-RAMBERT D'ALBON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Gérard ORIOL, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **Le 29 juillet 2025**

PRÉSENTS : Mmes, Melles, MM. Gérard ORIOL, Marie-Jo SAUVIGNET, Jean-Pierre ANDROUKHA, Maryse SANCHEZ, Nadine EPARVIER, Louis FAYOLLE, Rose-Marie CHAUTANT, Nicole CHAZE, Marie-Hélène RIOLS, Joël FILIOT, Christophe COLANGE (délibérations n°1 à n°3), Christophe FARRE, Magali LERAT, Corinne LANCELIN, Jean-Claude PLANCHER, Geoffrey GIRODON, Grégoire OUEDRAOGO

POUVOIRS :	Monsieur Guillaume EPINAT	donne pouvoir à	Monsieur Louis FAYOLLE
	Madame Nadia BOCON	donne pouvoir à	Madame Marie-Jo SAUVIGNET
	Monsieur Hervé BERTHON	donne pouvoir à	Madame Nadine EPARVIER
	Madame Françoise SANFILIPPO	donne pouvoir à	Madame Maryse SANCHEZ
	Monsieur Jean-Stéphane REPIQUET	donne pouvoir à	Madame Nicole CHAZE
	Monsieur Mouhamadou NIANG	donne pouvoir à	Madame Rose-Marie CHAUTANT
	Madame Christiane GUY	donne pouvoir à	Monsieur Gérard ORIOL
	Monsieur Olivier JACOB	donne pouvoir à	Monsieur Grégoire OUEDRAOGO
	Madame Christine GONCALVES	donne pouvoir à	Monsieur Geoffrey GIRODON

EXCUSÉS : Monsieur Christophe COLANGE (délibération n°4), Madame Anne BRUN, Madame Chantal MOREL-LEMAISSI, Monsieur Kévin LECAT

SECRETAIRE DE SEANCE : **Madame Marie Jo SAUVIGNET**

Début du Conseil Municipal à 18h00

- **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2025 par 22 voix POUR et 4 CONTRE (Olivier JACOB, Geoffrey GIRODON, Grégoire OUEDRAOGO, Christine GONCALVES).**
- **Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération initialement prévue N°4 Approbation du règlement unique des activités municipales est retirée de l'ordre du jour.**

- **Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT : Décisions N° 2025-37 à 2025-44.**

2025-37 : (acquittée en Préfecture le 10/07/2025)

- Vu la proposition, par la Sté Boret, d'un contrat d'entretien pour le portail coulissant de la Gendarmerie, situé 8 allée des Bleuets à St Rambert d'Albon, pour un montant forfaitaire annuel est de 335.00€ HT,

☞ Il sera signé avec la Sté Boret, Les Fouillouses Nord, 12 Rte d'Anneyron à St Rambert d'Albon, un contrat d'entretien pour le portail coulissant de la Gendarmerie, aux conditions indiquées ci-dessus.

2025-38 : (acquittée en Préfecture 10/07/2025)

- Vu la nécessité de contracter un emprunt pour financer des travaux d'Investissement,
- Vu la consultation en date du 09 mai 2025,
- Vu la proposition du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,

☞ Il sera signé avec le Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, Site Terralumina Ginkgo 3 – 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne-au-Mont-d'Or (69410), un contrat pour la souscription d'un emprunt.

☞ **Objet : financement d'Investissement**

- Montant du capital emprunté : 570 000.00€
- Durée d'amortissement : 240 mois
- Périodicité des échéances : Mensuelle
- Taux d'intérêt fixe : 3.71%
- Profil d'amortissement : échéances constantes
- Frais de dossier : 570.00€
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

2025-39 : (acquittée en Préfecture le 11/07/2025)

- Vu les demandes faites par les associations et partenaires ci-dessous, de pouvoir utiliser les différentes salles communales pour y pratiquer leurs activités durant la saison 2025-2026 :

Style Dance	Centre Social
Mission Locale	Centre Social
Atelier Artistique Rambertois	Centre Social

COOP'SOL	<i>Centre Social</i>
SPIP	<i>Centre Social</i>
France TRAVAIL	<i>Centre Social</i>
SAMPS	<i>Centre Social</i>
AID Patrimoine	<i>Centre Social</i>
Maison Bleue	<i>Centre Social</i>
CAF de la Drôme	<i>Centre Social</i>
L'école de Musique	<i>Maison pour tous</i>
Harmonie Rambertoise	<i>Maison pour Tous</i>
La Pratique des Instruments à Percussion	<i>Maison pour Tous</i>
N'AKIEM	<i>Salle Wilfride Piollet</i>
St Rambert l'Age d'Or	<i>Salle Wilfride Piollet</i>
La Ruche rambertoise	<i>Salle Wilfride Piollet</i>
La Voix Do Ré	<i>Salle Wilfride Piollet</i>
Les Amis des Claires	<i>Salle Wilfride Piollet</i>
Eclats de Voix	<i>Salle des fêtes</i>
La Gym St Rambert	<i>Salle des fêtes</i>
Yoga	<i>Salle des fêtes</i>
La Gymnastique volontaire de Coinaud	<i>Salle motricité école de Coinaud</i>
L'amicale de Coinaud	<i>Bungalow côté école de Coinaud</i>
Les eaux des fontaines de Coinaud	<i>Bungalow côté école de Coinaud</i>

☞ Les conventions de mise à disposition des différentes salles communales, aux associations et partenaires nommés ci-dessus, sont acceptées et seront signées par les deux parties.

2025-40 : (acquittée en Préfecture le 21/07/2025)

- Vu la demande faite par l'association STATION V de pouvoir utiliser le bungalow et la salle du Centre Social et Culturel Municipal,

☞ La convention de mise à disposition du bungalow et de la salle du Centre Social et Culturel Municipal à l'association STATION V est acceptée et sera signée par les deux parties.

2025-41 : (acquittée en Préfecture le 21/07/2025)

- Vu la Décision 2024-43, pour la signature d'un contrat pour la mise en place d'une ligne de Trésorerie avec le Crédit Mutuel Haut-Vivarais du 1er août 2024 au 31 juillet 2025,
- Vu la nécessité de renouvellement de la ligne de Trésorerie, pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie pour le budget,

☞ Il sera signé avec la Caisse Régionale Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais, 130 avenue Victor Hugo à Valence (26000), un contrat pour la mise en place d'une ligne de Trésorerie, à compter du 1^{er} Août 2025.

- ☞
 - Montant : 300 000€
 - Durée : 12 mois
 - Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) +marge 0.90%
 - Frais de dossier : 750€
 - Versement : le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opèrent par virements
 - Remboursement : Au gré de la Collectivité, dès signature du contrat.

2025-42 : (acquittée en Préfecture le 25/07/2025)

- Vu la demande de Monsieur CAPEVAND de continuer à louer les locaux de la Pharmacie CAPEVAND situés au 14A Place du 8 mai 1945, 26140 St Rambert d'Albon,

☞ Un bail commercial sera établi et signé par les deux parties. Il prendra effet pour 9 ans avec un loyer mensuel de 1 422.96 €.

2025-43 : (acquittée en Préfecture le 25/07/2025)

- Vu la demande de l'Association MIXED FIGHT CENTER de disposer d'une salle de sports au-dessus des Services Techniques Municipaux à St Rambert d'Albon,
- Vu l'accord de Monsieur le Maire de prêter une salle moyennant une indemnité de compensation de 50 € par mois pour les dépenses de fonctionnement (eau, électricité ...).

☞ La convention de mise à disposition d'une salle de sports au-dessus des Services Techniques Municipaux à l'Association MIXED FIGHT CENTER, aux conditions indiquées ci-dessus est acceptée et sera signée par les deux parties.

2025-44 : (acquittée en Préfecture le 31/07/2025)

- La présente décision remplace et annule la Décision 2018-20 ainsi que le contrat correspondant.
- Vu le contrat de services ISI SAAS ISI CRYPTO de la société KOESIO AURA INFORMATIQUE d'une durée de 36 mois, pour un forfait d'installation de 1 875 € HT et un forfait mensuel de 306 € HT.

☞ Le contrat de services, aux conditions indiquées ci-dessus, est accepté et sera signé par les deux parties.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

1. Don de l'association La Casa de l'Espoir au profit de la Ville de Saint-Rambert-d'Albon

Rapporteur : Monsieur Gérard ORIOL

Monsieur le Maire précise que l'association « La Casa de l'Espoir » a voté, lors de son assemblée générale du 23 mai 2025 plusieurs résolutions relatives à un don d'un million d'euros (1 000 000 €) au profit de la Ville de Saint-Rambert-d'Albon.

En contrepartie, la Commune s'engage à :

- Utiliser intégralement et exclusivement le don dans le financement, la construction sur son territoire, d'un bâtiment comprenant une vingtaine de logements ayant pour but de favoriser l'autonomie des personnes âgées, se trouvant en difficultés ou non, et de les héberger afin de leur apporter une aide matérielle, morale ou autre ;
- Tenir l'Association étroitement informée de l'état d'avancement du projet, au fur et à mesure de sa réalisation.

L'Association souhaite que le permis de construire pour l'édification de ce bâtiment soit délivré au plus tard le 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'accepter ce don d'un million d'euros, de l'affecter au budget principal de la Ville et d'approuver les conditions proposées, dans la mesure où le projet envisagé répond à l'intérêt général et contribuera à améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

Les modalités d'utilisation de ce don, et les démarches engagées, seront communiquées aux membres du Conseil municipal lors des prochaines instances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le don de l'association « La Casa de l'Espoir », d'un montant d'un million d'euros ;
- **APPROUVE** les conditions proposées par l'association pour l'utilisation de ce don ;
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches afférentes.

Adoptée par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (Grégoire OUEDRAOGO)

✂ Transmis en Préfecture, le 05/08/2025

✂ Acquitté en Préfecture, le 05/08/2025

2. Rue de Marseille : autorisation de signature d'un compromis de vente avec Habitat Dauphinois
--

Rapporteur : Monsieur Gérard ORIOL

La Commune est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 590 m², constitué des parcelles section 000 C n° 952 – 191 – 192 – 951 – 190 – 193, situé rue de Marseille, jouxtant le parc de Bonrepos.

Monsieur le Maire propose de valider un compromis de vente de ce tènement avec Habitat Dauphinois qui souhaite y réaliser un programme de logements, pour un montant de 59 000 euros hors taxes.

Le prix sera payé en obligation de faire et sera déduit du prix de vente du programme que la mairie pourra acquérir en totalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compromis de vente avec Habitat Dauphinois;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Adoptée par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (Grégoire OUEDRAOGO)

✂ Transmis en Préfecture, le 05/08/2025

✂ Acquitté en Préfecture, le 05/08/2025

3. Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Gérard ORIOL

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Ces modifications prennent en compte les modifications nécessaires suite aux promotions internes des agents et aux besoins de recrutements dans les différents services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications suivantes :

A compter du 1^{er} septembre 2025 :

- **DÉCIDE** de créer un poste de Technicien territorial à temps complet.

Adoptée à l'UNANIMITÉ

✉ Transmis en Préfecture, le 05/08/2025

✉ Acquitté en Préfecture, le 05/08/2025

4. Subventions aux associations 2025 : vote d'une enveloppe complémentaire

Rapporteur : Madame Maryse SANCHEZ

Les subventions aux associations sont votées chaque année lors de l'élaboration du budget. Cette année, le montant total prévisionnel s'établit à 70 000 euros, 43 180 euros ayant d'ores et déjà été versés.

Suite à plusieurs demandes formulées au cours du premier semestre, Monsieur le Maire propose d'affecter 1200 € aux associations suivantes :

- Secours catholique de la Drôme : 300 € ;
- « Les P'tits Rambertois » : 300 € (association de parents d'élèves des deux écoles primaires) ;
- L'association des Familles des anciens combattants de la Résistance (FACR) : 150 € ;
- « Mémoire de la Drôme » : 150 € ;
- AFSEP – association française des sclérosés en plaque : 150 € ;
- APF France Handicap : 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***APPROUVE*** les subventions complémentaires, d'un montant total de 1200 €, réparti ainsi :
 - Secours catholique de la Drôme : 300 € ;
 - « Les P'tits Rambertois » : 300 € (association de parents d'élèves des deux écoles primaires) ;
 - L'association des Familles des anciens combattants de la Résistance (FACR) : 150 € ;
 - « Mémoire de la Drôme » : 150 € ;
 - AFSEP – association française des sclérosés en plaque : 150 € ;
 - APF France Handicap : 150 € ;
- ***AUTORISE*** le Maire à verser les subventions et à effectuer les démarches nécessaires ;
- ***PRESICE*** que les crédits sont inscrits au budget.

Adoptée à l'UNANIMITÉ

☞ Transmis en Préfecture, le 05/08/2025

☞ Acquitté en Préfecture, le 05/08/2025

Clôture du Conseil Municipal à 18 h 40

La Secrétaire de séance,
Marie-Jo SAUVIGNET




Le Maire,
Gérard ORIOL

